

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 28 SEPTEMBRE 2021 -

DÉCISION N° 21 - 06 - 047

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 16 septembre 2021, s'est réuni le mardi 28 septembre 2021 à partir de 10 heures au SDIS, sis 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Présents :

- Marianne DARFEUILLE (Présidente)
- Pierre DEVEDEUX (Vice-président)
- Nicole PEYCELON (membre du bureau)

Excusés :

- Georges ZIEGLER (Vice-président)
- Luc FRANCOIS (Vice-président)

Décision 6 : L'avenant n°1 au marché relatif à l'acquisition de fournitures de mobilier de bureau, de rayonnages et de vestiaires pour sapeurs-pompiers pour le Service départemental d'incendie et de secours.

Le SDIS a lancé en 2019 une consultation relative à l'acquisition de fournitures de mobilier de bureau, de rayonnages et de vestiaires pour les sapeurs-pompiers. Ces diverses fournitures permettent le renouvellement de mobiliers de bureau devenus obsolètes dans les casernes, les compagnies et le centre départemental d'incendie et de secours. Elles permettent également d'équiper en première dotation une caserne nouvellement construite.

Les prestations font l'objet de deux lots se décomposant de la manière suivante :

📁 Lot 1 : Mobilier de bureau et rayonnage.

📁 Lot 2 : Vestiaires pour sapeurs-pompiers.

Le lot n° 2 de ce marché a été attribué à la société CVC (Casiers Vestiaires Consignes) sise 8 routes des Lirots – Les Gâtines d'Oulins – 28260 OULINS.

Le titulaire a fait part au pouvoir adjudicateur de son impossibilité de garantir certains prix unitaires qui ont subi une augmentation due à la crise Covid-19.

Le présent avenant a pour objet d'accepter cette augmentation de prix pour la période allant de la notification du présent avenant jusqu'à la date de fin de période de la prochaine reconduction du marché.

L'épidémie de Covid-19 constitue un cas de force majeure - extérieure aux parties, imprévisible et irrésistible - qui rend matériellement impossible, l'exécution de leurs obligations initialement convenues.

Les 2 articles concernés par cette hausse de prix sont les suivants :

📁 Vestiaire individuel pour sapeurs-pompiers (augmentation de 21,75%).

📁 Vestiaire double pour sapeurs-pompiers (augmentation de 21,73%).

La hausse des prix constatée étant supérieure à 5%, l'avis de la commission d'appel d'offres a été sollicité le 28 septembre 2021. Cet avis a été favorable.

**Vu le rapport présenté par la Présidente,
Vu l'avis de la commission d'appel d'offres,
Le bureau prend la décision suivante :**

Article 1 : Conformément à l'avis rendu par la commission d'appel d'offres, le bureau approuve l'avenant joint en annexe et autorise la Présidente à signer le document.

Décision adoptée à l'unanimité.

La Présidente du conseil d'administration
du Service départemental d'incendie et de secours
de la Loire



Marianne DARFEUILLE